

Questions orales

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Certains agriculteurs estiment en effet ne plus devoir profiter des contingents sans date de livraison fixe à cause de la conclusion à laquelle ils en sont arrivés au sujet de prix global. Je doute que la différence de prix soit aussi grande que le député le pense; personne ne le sait à l'heure actuelle, et nous devons bien attendre six mois avant de savoir quels prix s'appliqueront aux mises en commun cette année et l'an prochain.

Toutefois, j'aimerais dire aux agriculteurs ainsi qu'aux députés qu'il est particulièrement souhaitable d'effectuer des livraisons sur ces contingents maintenant parce qu'il est tout à fait possible que les fermiers puissent en réalité produire tant de grains cette année qu'ils voudront profiter de l'occasion de faire des livraisons pour livrer le nouveau grain aux prix nouveaux, tout en bénéficiant des prix élevés actuels du grain qu'ils peuvent livrer maintenant.

Des voix: Bravo.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Pouvons-nous avoir de l'ordre? Je vois qu'un certain nombre de députés désirent poser des questions supplémentaires sur cette question. Je reviendrai au député d'Edmonton-Est et aux autres dans un moment. Nous pourrions essayer de donner à d'autres députés une occasion de poser leurs questions. Une fois ces autres sujets étudiés, nous retournerons au grand débat sur le blé. Pour le moment, le président donne la parole au député de Fraser Valley-Ouest.

* * *

LES SPORTS

LES JEUX OLYMPIQUES DE MONTRÉAL EN 1976—LA DÉCISION DE LA SCHL QUANT À L'EMPLACEMENT DU VILLAGE OLYMPIQUE

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines? Étant donné que plus de 100 associations et 66,000 pétitionnaires à Montréal s'opposent à l'emplacement que propose le maire Drapeau pour le village olympique, la SCHL a-t-elle été consultée et a-t-elle pris une décision concernant l'emplacement de ce village?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, la SCHL n'a pas été consultée sur ce point, et donc n'a pu prendre aucune décision. J'ai eu quelques entretiens non officiels sur cette affaire avec M. Goldbloom de la province de Québec qui, comme les rapports vous l'ont peut-être fait savoir, s'occupe activement de cette affaire.

M. Rose: Comme la Société centrale d'hypothèques et de logement ne voudrait pas, j'imagine, être responsable de subventionner de futurs ghettos urbains, j'aimerais demander au ministre si la Société est obligée de quelque façon de ne subventionner que les projets dont la ville de Montréal recommande l'exécution en certains endroits, ou

[M. Horner (Crowfoot).]

si, d'autre part, elle est libre de rechercher ou de proposer d'autres emplacements?

M. Basford: Nous répondrions à une demande de la Société d'habitation du Québec, et non de la ville de Montréal, et nous appliquerions les règles habituelles en étudiant sa demande.

* * *

[Français]

LA MAIN-D'ŒUVRE

QUESTION RELATIVE À LA RÉMUNÉRATION DES ÉTUDIANTS À L'EMPLOI DES CENTRES DE MAIN-D'ŒUVRE

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Peut-il dire s'il a été informé du fait que certains étudiants qui ont été embauchés par le ministère, il y a six semaines, pour diriger les Centres de main-d'œuvre temporaires pour étudiants, n'ont pas encore touché de salaire? Dans l'affirmative, l'honorable ministre peut-il dire quelles mesures il entend prendre pour rémunérer ces employés?

[Traduction]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je vais étudier la question. On ne m'en a pas averti, mais je suis certain que si le ministère s'est chargé de donner des emplois à certaines personnes, il va trouver un moyen de les payer.

* * *

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—LES VENTES À LA RUSSIE ET À LA CHINE—LES PRIX TROP BAS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, j'aimerais revenir aux questions qu'on a posées au ministre de la Justice. Étant donné que le ministre n'a aucunement contesté les chiffres avancés par l'honorable député de Lisgar, et d'ailleurs il serait impossible de le faire puisqu'ils proviennent de Statistique Canada, cela ne montre-t-il pas ce que nous nous efforçons de prouver depuis longtemps, à savoir qu'on vend beaucoup de blé mais à des prix trop bas, et que le cultivateur des Prairies s'est fait avoir?

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le prix de revient est le même pour tous et ne peut prouver ce que croit le très honorable député de Prince-Albert, à savoir que lorsque les prix dans le monde étaient très bas, et même beaucoup trop bas, la Commission du blé a fait concurrence sur ces marchés et aux mêmes prix. Ni le très honorable député, ni d'autres députés n'ont encore eu le courage de dire que la Commission du blé avait tout à fait tort de demeurer sur le marché. Auriez-vous aimé, le très honorable député aurait-il aimé nous voir perdre le marché chinois?